

## REGLEMENT INTERIEUR

---

### Article 1 — Objet et champ d'application

Le présent règlement intérieur est établi conformément aux dispositions légales applicables aux organismes de formation professionnelle.

Il s'applique à l'ensemble des stagiaires participant aux formations en prothésie ongulaire organisées par Les Filles à la Vanille, que soit le lieu de réalisation (espaces de coworking ou salles louées).

Chaque stagiaire s'engage à respecter ce règlement pendant toute la durée de la formation.

---

### Article 2 — Lieux de formation

Les formations sont dispensées dans des espaces de coworking loués ponctuellement.

Les stagiaires doivent respecter :

- le présent règlement intérieur,
- le règlement intérieur propre au lieu d'accueil (sécurité incendie, accès, utilisation des espaces communs, nuisances sonores, etc.).

Les consignes de sécurité affichées dans les locaux doivent être strictement respectées.

---

### Article 3 — Hygiène professionnelle (spécifique prothésie ongulaire)

Afin d'assurer la sécurité sanitaire des stagiaires et des modèles :

- lavage ou désinfection des mains obligatoire avant chaque pratique ;
- désinfection du matériel avant et après utilisation ;
- utilisation de matériel propre et conforme aux normes professionnelles ;
- port d'une tenue propre et adaptée à la pratique professionnelle ;
- interdiction d'utiliser du matériel personnel non conforme ou non désinfecté ;
- nettoyage du poste de travail en fin de séance.

Tout manquement grave aux règles d'hygiène pourra entraîner l'arrêt immédiat de la pratique.

---

### Article 4 — Sécurité

Les stagiaires doivent :

- manipuler les produits et appareils (ponceuses, lampes UV/LED, gels, solvants, etc.) conformément aux consignes données par la formatrice ;
- utiliser les équipements de protection recommandés (masque anti-poussière, aspiration, etc.) ;
- signaler immédiatement tout incident ou accident.

Il est interdit :

- d'utiliser du matériel sans autorisation ;
  - de modifier les branchements électriques ;
  - de laisser un appareil en fonctionnement sans surveillance.
- 

### Article 5 — Discipline et comportement

Un comportement professionnel est exigé pendant la formation.

Il est demandé aux stagiaires :

- de respecter la formatrice, les autres stagiaires et le personnel du lieu ;
- d'adopter une attitude bienveillante et respectueuse ;
- de respecter les horaires ;
- de garder les téléphones en mode silencieux pendant les démonstrations ;
- de ne pas consommer d'alcool ou substances interdites.

Tout comportement perturbateur pourra entraîner une sanction.

---

### Article 6 — Assiduité et ponctualité

Les stagiaires doivent :

- signer les feuilles d'émargement matin et après-midi ;
- participer activement aux exercices ;
- prévenir en cas de retard ou d'absence.

Les absences injustifiées pourront être signalées aux financeurs si nécessaire.

---

### Article 7 — Matériel et responsabilité

Le matériel pédagogique mis à disposition doit être utilisé avec soin.

Les stagiaires sont responsables :

- de leur matériel personnel,
- de toute dégradation volontaire ou due à une négligence.

Le poste de travail doit être remis propre et rangé en fin de journée.

---

### Article 8 — Photos, vidéos et réseaux sociaux

Afin de respecter le droit à l'image :

- les photos et vidéos sont autorisées uniquement avec l'accord des personnes concernées ;
- la diffusion de contenus pédagogiques ou de démonstrations sans autorisation écrite est interdite
- les supports de formation restent la propriété du centre.
- 

### Article 9 — Sanctions disciplinaires

En cas de non-respect du règlement, les sanctions possibles sont :

- avertissement oral,
- exclusion définitive de la formation.

Aucune sanction financière ne peut être appliquée.

---

### Article 10 — Procédure disciplinaire

Avant toute sanction définitive, le stagiaire sera informé des faits reprochés et pourra présenter ses observations.

---

### Article 11 — Entrée en vigueur

Le présent règlement intérieur est remis à chaque stagiaire avant le début de la formation et s'applique dès son inscription.